

22-04-2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Links: [Infographie](#) [NBB.Stat](#) [Information générale](#)

Le montant des parts d'OPC belges a fortement augmenté l'année passée

- **L'encours financier des parts d'organismes de placement collectif (OPC) non monétaires de droit belge a augmenté de 48,2 milliards d'euros durant l'année 2021.**
- **La hausse est caractérisée par l'intérêt prépondérant pour les OPC d'actions et mixtes.**
- **En sus des ménages belges, les investisseurs étrangers et les OPC eux-mêmes y sont les principaux investisseurs.**

Evolution de l'encours des parts d'organismes de placement collectif non monétaires de droit belge

A la fin du quatrième trimestre de 2021, le montant total des détentions de parts d'OPC¹ s'élève à 236,1 milliards d'euros. Cela correspond à une augmentation de 48,2 milliards d'euros par rapport à la fin de l'année précédente. Cette évolution est due, d'une part, à des achats nets de parts pour un montant de 22,2 milliards d'euros et d'autre part, à des effets de valorisation positifs s'élevant à 26,0 milliards d'euros. En 2021, les investisseurs ont montré leur préférence pour les OPC d'actions (achats nets de 10,4 milliards d'euros) et mixtes (achats nets de 8,0 milliards d'euros).

La catégorie la plus importante est celle des OPC mixtes s'élevant à 103,6 milliards d'euros en fin d'année 2021. Elle est suivie par les OPC d'actions dont la valeur nette d'inventaire s'élève à 83,8 milliards d'euros, par les OPC d'épargne-pension (25,6 milliards d'euros) et les OPC obligataires (19,9 milliards d'euros).

Depuis fin 2013, la valeur nette d'inventaire totale des OPC est passée de 101,6 milliards d'euros à 236,1 milliards d'euros. Cette hausse est presque exclusivement due aux OPC d'actions et mixtes. Les autres types d'OPC, pris dans leur ensemble, sont restés quasiment stables.

Evolution des détentions des parts d'organismes de placement collectif non monétaires de droit belge

En fin d'année 2021, les parts d'OPC sont principalement détenues par des résidents belges. Les ménages belges en détiennent la plus grande partie, totalisant 127,3 milliards d'euros. Les OPC eux-mêmes, sont le second type d'investisseurs belges, pour un montant de 23,2 milliards d'euros. Quant aux investisseurs étrangers, ils en détiennent 56,6 milliards d'euros, sans distinction faite du type d'investisseur.

Les autres détenteurs belges sont les entreprises non financières (10,2 milliards d'euros), les compagnies d'assurance (8,6 milliards d'euros), les fonds de pension (8,4 milliards d'euros), les pouvoirs publics (1,3 milliard d'euros) et les autres institutions financières (0,5 milliard d'euros).

Entre fin 2013 et fin 2021, la répartition des détentions de parts d'OPC est restée relativement stable pour l'ensemble des secteurs institutionnels. La seule exception notable est celle des fonds de pension, lesquels sont passés de 6% à 3% des détentions, sur la période.

¹ Dans le texte, OPC signifie « organismes de placement collectif non monétaires de droit belge ».

EVOLUTION DU PASSIF FINANCIER DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF NON MONÉTAIRES DE DROIT BELGE AU COURS DE L'ANNÉE 2021 ET COMPARAISON AVEC FIN 2013

(milliards d'euros)

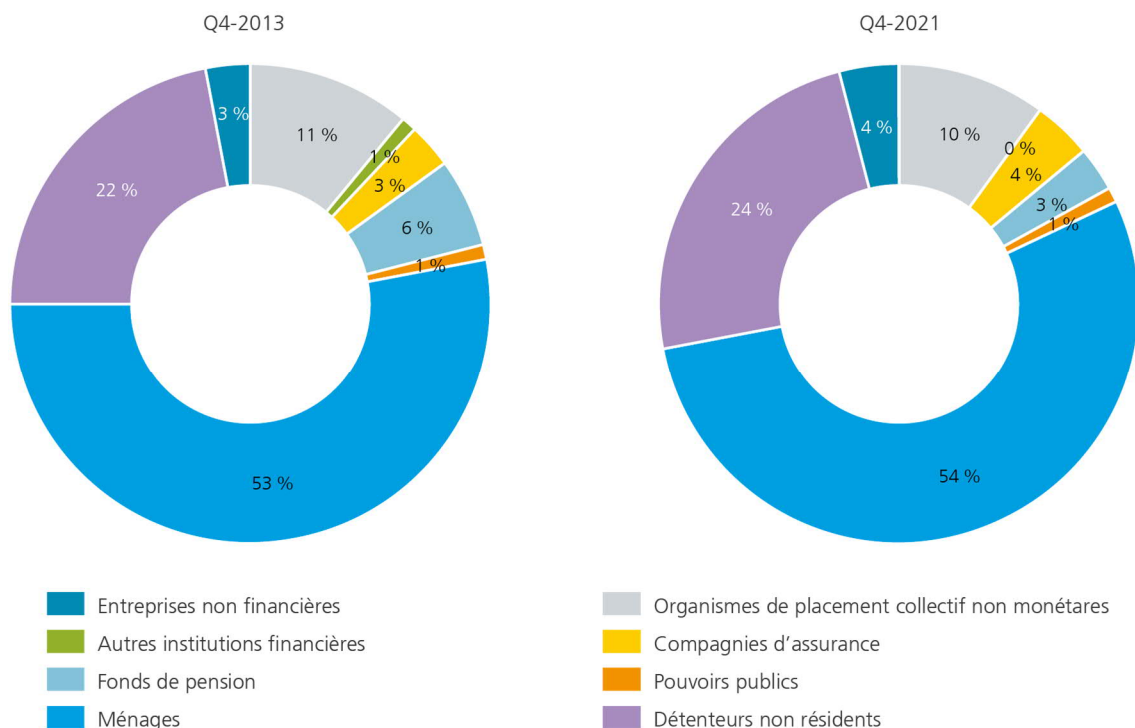
	Passif financier au 31 décembre 2013	Passif financier au 31 décembre 2020	Transactions financières au cours de l'année 2021	Autres flux ¹	Passif financier au 31 décembre 2021
Parts d'organismes de placement collectif					
OPC obligataires	14,2	22,4	4,4	-6,9	19,9
OPC d'actions	26,7	57,9	10,4	15,6	83,8
OPC indiciels à capital garanti	14,7	3,8	-0,9	0,3	3,2
OPC d'épargne-pension	14,3	22,2	0,4	2,9	25,6
OPC mixtes	31,7	81,5	8,0	14,2	103,6
Total parts d'OPC	101,6	187,9	22,2	26,0	236,1
Autres passifs ²	2,1	1,2	0,2	0,0	1,4
Total passif financier	103,7	189,1	22,9	26,0	237,5

Source : BNB.

- 1 Les autres flux comprennent les variations de prix et de cours de change. Ils peuvent aussi inclure des éléments ponctuels comme des reclassements d'opérations vis-à-vis d'autres secteurs.
- 2 Se composent des autres instruments financiers tels que définis par le SEC 2010, essentiellement les crédits, les produits dérivés et les autres comptes à recevoir/à payer.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DÉTENTIONS DE PARTS D'ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF NON MONÉTAIRES DE DROIT BELGE ENTRE FIN 2013 ET FIN 2021

(pourcentage de la VNI totale)



Source : BNB.